Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_18-DE

VILLE DE
Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 décembre 2025 à 18 h 00

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 37

Ayant donné procuration : 5

Absent : 1

Votants : 42

Date de convocation :
9 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à 18 h 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Hervé GUIHARD, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents :
Hervé GUIHARD, Blandine CLAESSENS, Thibaut LE HINGRAT, Aline LE BOEDEC, Didier LE BUHAN, Cigdem AKTAS, Romain ROLLANT, Martine HUBERT, Stéphane FAVRAIS, Monique LUCAS, Thierry STIEFVATER, Nadia DRUILLENNEC, Nicolas NGUYEN, Renée MAZÉO, Christophe SOREAU, Marie-Jo BROLLY, Vincent URIEN, Yannick LE CAM, François PORTZER, Nadia LAPORTE, Maryline PRÉVOST, Benoît MONTAGNÉ, Juliana SAN GÉROTÉO, Stéphane L'HER, Rachid DYDA, Morgane CREISMÉAS, Ludovic GOUYETTE, Damien GASPAILLARD, Émilie TEFFO, Ludovic LE MOIGNIC, Yildiz ASLAN, Alban ROBINE, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Bernard CROGUENNEC, Marina ANDRÉ, Jean-Christophe LE GOT, Boris GUILLOU.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Gaëlle NIQUE pouvoir à Renée MAZÉO
Alexis BRULIN pouvoir à Yannick LE CAM
Valérie ROOS pouvoir à Marina ANDRÉ
Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL pouvoir à Jean-Christophe LE GOT
Corentin POILBOUT pouvoir à Boris GUILLOU

Absente excusée n'ayant pas donné pouvoir :
Nicole CHAMBON

Secrétaire de séance :
Cigdem AKTAS

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_18-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 15 décembre 2025** **Rapporteur : M. ROLLANT**

Conseil municipal

Délibération

18 - Bibliothèques - Bibliothèque Daniel Pennac - Groupement Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) 22-29-35 - Convention de partenariat

Exposé des motifs

Depuis 2017, la Ville de Saint-Brieuc et le Groupement Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) 22-29-35 mettent en commun des moyens autour d'un objectif partagé : le fonctionnement de la bibliothèque Daniel Pennac, espace de lecture et de vie culturelle de 170 m² situé au rez-de-chaussée du dispositif d'accompagnement médico-éducatif (DAME) du Valais, dans le quartier de Cesson.

Cette bibliothèque est d'une part un outil pédagogique pour le DAME, qui permet de développer les compétences professionnelles, sociales et citoyennes des jeunes accompagnés. Ces derniers, accompagnés par une bibliothécaire encadrante d'atelier, participent à l'accueil du public, l'organisation des animations et le traitement des collections.

Elle est par ailleurs un lieu d'inclusion, favorisant l'ouverture du DAME aux habitants du quartier et la mixité des publics.

Elle est enfin une bibliothèque de quartier à part entière pour la Ville, intégrée dans le réseau intercommunal des Médiathèques de la Baie et ouverte à tous les publics sous les mêmes conditions que les autres bibliothèques.

Le fonctionnement de la bibliothèque Daniel Pennac s'appuie sur un partenariat entre la Ville et le Groupement APAJH 22-29-35, via les contributions de leurs agents respectifs dans la vie quotidienne de la bibliothèque et un partage des financements. Ce partenariat est par ailleurs encadré par un comité de pilotage représentant chacun des partenaires.

A la création de la bibliothèque en 2017, une première convention de partenariat a été approuvée par la Ville et le Groupement APAJH 22-29-35 afin de fixer les objectifs de la bibliothèque en terme de missions et de services ainsi que les moyens mis en œuvre par les partenaires, en investissement et en fonctionnement.

Au terme de cette première convention, suite à un bilan positif du projet, le comité de pilotage de la bibliothèque Daniel Pennac s'est prononcé pour sa poursuite, en intégrant les missions et les principes de fonctionnement de la bibliothèque au sein du projet culturel, scientifique, éducatif et social des bibliothèques de Saint-Brieuc.

La nouvelle convention, présentée en annexe, fixe les objectifs et les conditions du partenariat entre la Ville de Saint-Brieuc et le Groupement APAJH 22-29-35 pour les années 2026 à 2030.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_18-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les termes de la convention relative au partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque Daniel Pennac à conclure avec le Groupement Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) 22-29-35.

INVITE Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée.

Présents : 37	Pouvoirs : 5	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Hervé GUIHARD	Mme Cigdem AKTAS
MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)	